

# LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

DISPOSITIF NATIONAL D'ÉDUCATION AUX IMAGES  
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

2026/2027



## ACADÉMIE D'AMIENS MODE D'EMPLOI

### ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET D'APPRENTISSAGE

**Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France** s'adresse aux élèves et apprentis des CFA, des MFR, des EREA, des lycées d'enseignement général, technologique, agricole et professionnel publics et privés des Académies d'Amiens et de Lille.

Ce dispositif n'est pas ouvert aux élèves des lycées inscrits en formation post-bac ou en 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> prépa pro.

#### Inscription

#### **Double inscription obligatoire :**

sur **ADAGE\***, avec validation du chef d'établissement, ET sur **laac-hautsdefrance.com**.

La demande d'inscription sur le site du dispositif s'effectue par la personne relai (via le compte établissement) **avant le vendredi 11 septembre 2026** (à minuit, dernier délai), sous couvert de l'accord du chef d'établissement et de l'engagement motivé des membres de l'équipe pédagogique concernés.

Si le lycée est polyvalent et qu'il inscrit des sections générales et des sections professionnelles, merci de créer deux comptes établissements distincts (LGT + LP) et de remplir les formulaires d'inscription établissements et classes associés selon les filières.

#### **IMPORTANT :**

**Ne créez pas de nouveau compte** Etablissement si votre établissement a participé au dispositif ces trois dernières années. Vous avez un doute ? Une question ? Contactez votre coordination sans hésiter.

#### **À NOTER :**

Chaque demande d'inscription enregistrée au 11 septembre 2026 est ferme et définitive, sous réserve de validation en comité de pilotage fin septembre et d'inscription complémentaire sur Adage\*.

Au-delà d'un seuil d'inscrits à **Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France**, toutes les demandes ne pourront pas être honorées.

#### Engagement

L'établissement renvoie, avant fin septembre 2026, le contrat d'engagement (téléchargeable dans la partie Inscription au dispositif) signé par le chef d'établissement.

Chaque établissement s'engage à respecter ce contrat d'engagement dans son intégralité.

## Organisation

**Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France** s'inscrit dans les objectifs du projet de l'établissement.

Le ou la chef d'établissement désigne une personne relai (référent/référente culture, documentaliste, enseignant/enseignante, formateur/formatrice ou autre membre de l'équipe pédagogique) qui coordonne l'opération au sein de son établissement.

**La personne relai** est l'interlocutrice privilégiée de sa coordination académique (Acap) et de son cinéma partenaire. Elle assure l'enregistrement des inscriptions, transmet, recueille et diffuse l'ensemble des informations à ses collègues et les concerte pour l'organisation des séances et des interventions en classe afin de garantir le bon déroulement général de l'opération.

Elle s'assure que chaque classe ou groupe inscrit assiste, en salle de cinéma, aux séances de tous les films choisis par l'établissement et que les conditions d'accueil et d'organisation des rencontres en classe soient réunies.

## Programmation

Chaque classe participante découvre un minimum de 3 films sur grand écran, dans la salle de cinéma partenaire. Seuls les apprentis (CFA et MFR) sont autorisés à ne visionner que 2 films.

### DEUX FILMS OBLIGATOIRES COMMUNS

- *Le Règne animal* de Thomas Cailley ;
- *Panique* de Julien Duvivier (film sélectionné par le Comité de programmation Jeunes).

### TROIS FILMS COMPLÉMENTAIRES AU CHOIX (1 obligatoire a minima - hors CFA/MFR)

- *Levante* de Lillah Halla ;
- *Six pieds sur terre* de Karim Bensalah (film régional) ;
- *Sound of Metal* de Darius Marder.

**IMPORTANT :** le choix des films complémentaires (dont 1 au minimum pour les lycéens) est établi à l'échelle d'un établissement et vaut pour toutes les classes participantes. Un établissement polyvalent, ayant effectué une inscription distincte pour chaque type (LGT et LP), peut faire un choix de titres complémentaires différencié par type d'établissement.

Ce choix s'effectue à l'issue des prévisionnements, directement sur le formulaire associé sur votre compte établissement (partie Inscription au dispositif).

+ d'infos : Ces films sont disponibles en DVD dans le commerce et/ou proposés par l'ADAV avec les autorisations de prêt et de consultation pour les centres de documentation.

### AVANT-PROGRAMME

Un **carton de présentation du dispositif** est diffusé systématiquement en début de séance.

Une **pastille** de présentation pour les films ***Levante***, ***Panique*** et ***Sound of metal*** est proposée avant chaque projection du film concerné.

=> Ces pastilles vidéo d'environ 3-4 minutes permettent de contextualiser chacun des films et d'introduire la séance.

Deux **vidéo 180 secondes**, lauréates de l'édition 2025-2026, seront valorisées en avant séance : la première avant *Panique* et la seconde avant chaque film complémentaire.

## Projections

Les établissements participants et leur cinéma partenaire prennent contact le plus tôt possible afin de fixer ensemble les séances de l'édition 2026-2027 selon les périodes de projection définies ci-dessous.

- Du 02 novembre 2026 au 26 mars 2027 pour les films communs ;
- Du 04 janvier au 18 juin 2027 pour les films complémentaires.

Ces périodes sont ajustées en fonction des contraintes propres à chaque cinéma partenaire.

**JAUGE MAXIMALE** : Le taux de remplissage de la salle est limité à **80% de la jauge avec un maximum de 150 élèves**. (sauf exception validée par la coordination et la salle de cinéma partenaire)

Merci d'anticiper le calendrier des sorties cinéma. En cas de difficulté à caler une projection, d'annulation, de report ou de tout autre dysfonctionnement constaté, il est important de prévenir dans les plus brefs délais votre coordination (Acap) afin de trouver ensemble un arrangement.

De plus, afin d'assurer le bon déroulement des projections, **merci d'assurer l'encadrement nécessaire des élèves** (en garantissant notamment un nombre suffisant d'accompagnateurs au regard du (ou des) groupe(s) d'élèves présents). Par ailleurs, les équipes pédagogiques et les cinémas doivent mener auprès des élèves un travail de sensibilisation au respect du lieu cinéma.

## SÉANCES ADAPTÉES

**Une journée cinéma** : il est possible de permettre aux élèves de vivre une expérience immersive de spectateur à travers la projection, en salle de cinéma, des deux films communs sur une même journée accompagnée, ou non, d'une rencontre avec une professionnelle ou un professionnel du cinéma (sous conditions -> contactez votre coordination le cas échéant).

**Séance AD/SME** : si l'établissement est intéressé pour organiser une séance AD/SME des films au programme, dans la mesure du possible et des versions disponibles, il est nécessaire d'en référer à sa coordination, en lien avec la salle de cinéma partenaire.

## Coût de l'opération

### LES ENTRÉES

Prise en charge des deux films communs, *Le Règne animal* et *Panique*, directement par la Région Hauts-de-France (selon les modalités définies par le comité de pilotage, notamment le nombre d'élèves maximum pris en charge par la Région).

À la charge des établissements : les entrées des films complémentaires au choix, à régler directement à la salle de cinéma partenaire lors de la séance, ou sur facture, au tarif de **2€80** par élève (gratuité pour les enseignants, formateurs et accompagnants).

Les entrées des films complémentaires sont éligibles au pass Culture (excepté pour les apprentis), sous réserve que le cinéma partenaire soit agréé et que les crédits alloués soient disponibles.

### LES TRANSPORTS

Le coût est à la charge de l'établissement.

Prise en charge possible dans la dotation globale de la Région pour chaque établissement scolaire public, sur arbitrage du chef d'établissement.

## Accompagnement pédagogique pour les enseignants

Les propositions de prévisionnement, de formation et de rendez-vous en ligne mises en place par les coordinations Acap et CinéLigue sont ouvertes à tous les membres des équipes pédagogiques inscrits à **Lycéens et apprentis au cinéma\***.

Important : la participation s'effectue sur inscription via un formulaire nominatif adressé directement fin septembre à chaque enseignant engagé dans **Lycéens et apprentis au cinéma** et sur autorisation d'absence de son chef d'établissement.

**Clôture du formulaire nominatif le mardi 29 septembre 2026.**

\* Seule la participation aux stages proposés par le Rectorat de l'Académie de Lille, inscrits au PAF, est réservée aux enseignants rattachés à cette Académie.

## Ressources pédagogiques

Afin de permettre aux professeurs et formateurs de mener à bien l'exploitation pédagogique des films en classe, des ressources pédagogiques pour chacun des films sont mises à leur disposition sur le site du dispositif dans l'onglet Films/Films2026-2027.

Des ressources complémentaires sur le cinéma et l'éducation aux images de manière plus générale, sont également disponibles dans l'onglet Formation/Ressources.

## Interventions en classe

Axe fort de **Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France**, chaque classe participant au projet bénéficie d'une rencontre en classe avec un/une professionnel/professionnelle de l'image (cinéaste, scénariste, critique...), entre novembre et mai.

Parmi ces rencontres, trois types d'interventions sont proposés à raison d'un choix par établissement (sauf exception sur demande motivée) :

- **Rencontre métier** autour du geste de création : 2h par classe, ouverte à tous. Chaque intervenant/intervenante construit cette intervention sur la base d'un échange en s'appuyant sur son travail personnel et sa démarche artistique.

- **Intervention théorique** sur les films communs (analyse filmique) : 2h par classe, proposée en priorité aux nouvelles équipes, entrées dans le dispositif depuis moins de 2 ans et/ou ressentant un réel besoin d'accompagnement pédagogique des films au programme.

- **Intervention pratique** : 4h par classe, proposée en priorité aux classes à petits effectifs. Atelier pratique autour d'un geste de création artistique et cinématographique.

## Concours - Ma vidéo en 180 secondes

« **Ma vidéo en 180 secondes** » est un appel à production vidéo destiné aux lycéens et apprentis participant au dispositif.

Présentation du concours sur le site : Espace élève / Concours vidéo.

Un jury décerne les prix, avec des places de cinéma à gagner.

Une **rencontre régionale InterCourt** est organisée au printemps afin de valoriser les travaux des élèves présents. Les vidéos sont ensuite mises en ligne sur le site du dispositif.

## Bilan

Chaque fin d'année, un questionnaire d'évaluation de l'opération est à compléter par les personnes relais des établissements participants et les salles de cinéma partenaires. Cela permet de dresser un bilan qualitatif de **Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France** et d'envisager les perspectives pour l'édition suivante.

Des réunions académiques sont également organisées à cet effet, courant mai/juin, favorisant les temps d'échanges et de partage entre les partenaires.

## Contacts coordinations

### Pilotage régional et coordination pour l'Académie d'Amiens

**Acap - pôle régional image / 03 22 72 68 30**

8 rue Dijon - CS 90322 - 80003 Amiens cedex 1

Coordinatrice **Lycéens et apprentis au cinéma** : Julie Barbier-Bonnentien / [juliebonnentien@acap-cinema.com](mailto:juliebonnentien@acap-cinema.com)

Chargée de mission **Lycéens et apprentis au cinéma** : Louna Lambert / [lounalambert@acap-cinema.com](mailto:lounalambert@acap-cinema.com)

### Coordination pour l'Académie de Lille

**CinéLigue Hauts-de-France / 03 20 58 14 14**

104 rue de Cambrai - 59000 Lille

Coordinatrice **Lycéens et apprentis au cinéma** : Alexandra Blas / [ablas@cineligue-hdf.org](mailto:ablas@cineligue-hdf.org)